

Demande d'exonération des frais sportifs



Pour le Conseil pédagogique des Écoles du Comté de Guilford, participer à la pratique d'un sport est source de nombreux bénéfices pour les élèves, mais celle-ci ne doit pas devenir une charge excessive pour les parents/tuteurs qui ne sont pas en mesure de régler les frais sportifs de 45 \$ pour leurs enfants.

Informations relatives à l'élève

Nom : _____ Numéro d'identification de l'élève : _____

École : _____ Sport(s) : _____

Informations relatives au parent/tuteur

Nom : _____ Numéro de tél. _____

Adresse postale : _____

Courriel : _____

Justificatifs

Les frais sportifs mis en place par le Conseil pédagogique s'élèvent à 45 \$ par an pour chaque sportif. Les parents/tuteurs qui ne sont pas en mesure de régler les frais peuvent déposer une demande d'exemption. Les parents/tuteurs qui ont des circonstances atténuantes, ne peuvent régler les frais, et souhaiteraient effectuer une demande d'exemption, doivent en indiquer les raisons ci-dessous et donner une brève explication dans la case ci-dessous.

- Dépenses médicales familiales imprévues/excessives
- Trois élèves sportifs ou plus
- Récente perte de logement et/ou d'un travail
- Décès d'un parent de l'élève au cours de l'année calendaire précédente.
- Autre

En tant que parent ou tuteur de l'élève ci-dessus, je demande une exonération des frais sportifs. Je confirme que les informations fournies sur cette demande sont exactes.

Signature du parent/tuteur _____ **Date :** _____

- Soumettre le formulaire rempli avec justificatifs auprès du Directeur sportif et de l'apprentissage de la conduite des écoles GCS
 - Fax : (336) 370-2320 ou par courriel : jonesl7@gcsnc.com
- Le directeur examinera la demande et procédera à la décision finale quant à l'admissibilité de l'élève à l'exonération.

Pour plus d'informations concernant les frais sportifs, visitez la page www.gcsnc.com ou contactez le directeur sportif de votre école ou le Département des sports des écoles GCS au 336-370-8950.